

Stratégie fiscale

Objectif du cours :

Les collectivités et leurs groupements sont confrontés à la fiscalité de deux manières, la première en tant que bénéficiaire d'une fiscalité locale et la seconde en tant qu'assujetti fiscal. L'objectif du fiscaliste territorial est de gérer et d'optimiser ces deux facettes de la fiscalité par l'élaboration et l'accomplissement d'une stratégie fiscale. L'objet de cet enseignement est de transmettre les outils permettant de relever ce défi.

Plan du cours :

1. La mutation de la fiscalité locale depuis 2009
 - 1.1 La révolution de la fiscalité professionnelle
 - 1.2 La redistribution de la fiscalité ménages
 - 1.3 La réforme des fiscalités spécifiques à une activité
 - 1.4 Les nouvelles péréquations
2. L'élargissement de l'assujettissement fiscal des collectivités locales
 - 2.1 La fiscalité locale et l'optimisation financière du patrimoine foncier
 - 2.2 La TVA et l'ingénierie financière des activités marchandes des collectivités locales